

ANNEXE 1

Répertoire des fiches actions

Table des matières

Axe 1 – Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance	3
Action 1 : Travailleurs Sociaux – Aide à la parentalité	3
Action 2 : Mallette parentalité.....	5
Action 3 : Enfants exposés aux violences intrafamiliales (VIF)	6
Action 4 : Inclusion des enfants en situation de handicap	10
Action 5 : Recherche-action – Familles monoparentales bénéficiaires du rSa.....	15
Action 6 : Accompagner les difficultés éducatives à Guebwiller	19
Action 7 : Favoriser la santé mentale des adolescents.....	21
Axe 3 – Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits	26
Action 8 : Soliguide	26
Action 9 : Equipe mobile santé-précarité	29
Action 10 : Développeurs santé	34
Action 11 : Accès aux droits des gens du voyage.....	40
Action 12 : Formation des travailleurs sociaux.....	44
Action 13 : Renforcement de l'offre de service en territoire à destination des personnes âgées précaires.....	48
Axe 4 – Construire une transition écologique et solidaire.....	51
Action 14 : Programme de lutte contre la précarité énergétique	51
Action 15 : Favoriser le maintien dans le logement des personnes vieillissantes	54
Action 16 : Structuration logistique et mutualisation des moyens en faveur des actions de lutte contre la précarité alimentaire	56
601 484€	57
Action 17 : Développement d'une offre de restauration à destination des personnes âgées les plus précaires.....	60
Action 18 : Mutualisation du sourcing de produits	62

Axe 1 – Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Action 1 : Travailleurs Sociaux – Aide à la parentalité

Axe concerné : La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance

Intitulé de l'action : Poursuite de l'offre d'accompagnement développée par les TS – aide à la parentalité

Description de l'action : La structure de la population bas-rhinoise est composée de 37 % de ménages avec enfants. Près d'une personne sur 5 (18 %) rencontrée dans les Espaces Solidarités Alsace (ESA) ou dans les Unités Territoriales (UT) de la Ville de STRASBOURG (hors PMI) l'a été pour une ou des problématiques liées à l'enfance.

Concernant les personnes rencontrées pour une problématique enfance, l'activité est fortement centrée sur le soutien à la parentalité et la prévention, notamment par l'accompagnement au quotidien par les travailleurs sociaux, le Travailleur en Intervention Sociale et Familiale (TISF) et la mise en œuvre des mesures administratives d'Aide Educative à Domicile (AED) notamment. Un ménage avec enfant sur 5 fait l'objet d'une évaluation dans le domaine de la prévention ou de la protection.

Plusieurs constats sont réalisés : besoin de coordonner l'action des acteurs institutionnels et associatifs sur les territoires, difficultés de mobilisation et d'information efficace des parents, l'action collective ne correspond pas aux besoins de toutes les familles.

Les Espaces Solidarités Alsace (ESA) ainsi que l'UT de Strasbourg, développent un service de proximité afin d'assurer le soutien des familles, prévenir les risques et le danger encourus pour certains enfants et de fournir des conseils personnalisés de proximité accessibles pour toutes les familles.

Pour certaines familles, le besoin d'être accompagnées- en-dehors d'une procédure administrative d'Aide sociale à l'enfance -, sur leurs fonctions parentales et de manière plus soutenue, est nécessaire.

Le travailleur social « aide à la parentalité », appelé communément « Educateur à la Parentalité » est chargé de développer des axes de soutien à la parentalité, en lien avec les professionnels médicosociaux des ESA et des partenaires du territoire œuvrant dans le domaine socioéducatif. Il intervient particulièrement lorsque les conflits familiaux sont prégnants.

Le soutien à la parentalité s'axe sur plusieurs modes d'intervention : individuel, collectif et en réseau partenarial. Ce professionnel spécialiste du soutien de la fonction parentale contribue à repérer et à analyser les éventuelles situations de risque ou de danger et à proposer des actions visant à protéger l'enfant. L'intervention de ce professionnel vise ainsi à prévenir les prises en charge en assistance éducative.

Un coordonnateur à l'échelle alsacienne a pour mission d'harmoniser les modalités d'exercice de cette fonction sur l'ensemble du territoire.

Date de mise en place de l'action : L'action a pu démarrer dès 2022 liée au recrutement des postes

Durée de l'action : durée du Pacte

Partenaires et co-financeurs : Etat et CeA

Budget détaillé pour 2024 :

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Educateurs à la parentalité	27 500€ x 10 postes =275 000 €	27 500€ x 10 postes =275 000 €	550 000€
Coordonnateur projet à l'échelle alsacienne	13 750 €	13 750 €	27 500 €
Total	288 750 €	288 750€	577 500€

Objectifs et progression

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de familles accompagnées par les éducateurs à la parentalité dans les zones rurales et dans les QPV	25 familles en moyennes par professionnel	25 familles	25 familles	25 familles	25 familles
Nombre d'enfants accompagnés par les éducateurs à la parentalité dans les zones rurales et dans les QPV	25 à 30 enfants en moyenne par professionnel	30 enfants	30 enfants	30 enfants	30 enfants

Action 2 : Mallette parentalité

Axe concerné : La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance

Intitulé de l'action : Mallette pédagogique à destination des travailleurs sociaux

Description de l'action : Mise à disposition des professionnels des Espaces Solidarité Alsace, d'un kit d'outils destinés à les soutenir dans le cadre des entretiens réalisés en présence de mineurs seuls, et/ou avec leurs familles, notamment dans le cadre des entretiens d'accompagnement ou d'évaluation au titre de la protection de l'enfance.

Le kit se veut accessible à tous, facile à prendre en main notamment pour des professionnels en prise de poste, et ne nécessite pas de formation au préalable. Il a pour finalité de faciliter l'expression de la parole de l'enfant, de favoriser des échanges entre le professionnel, l'adulte et le mineur et de soutenir les travailleurs sociaux dans l'exercice de leurs missions. Les thématiques identifiées : les besoins de l'enfant, les violences au sens large, les émotions, la parole de l'enfant, la place de chacun.

Date de mise en place de l'action : démarrage de l'action en mars 2024

Durée de l'action : Poursuite de l'action sur la durée du Pacte avec un premier bilan qui sera effectué fin 2024 pour évaluer la nécessité d'un réajustement du contenu de la mallette.

Partenaires et co-financeurs : Etat et CeA

Budget détaillé pour 2024 :

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Achat de mallettes	10 000€	10 000€	20 000€
Total	10 000€	10 000€	20 000€

Objectifs et progression

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nbre de sites/ESA à couvrir <i>Soit au total :</i> 37 ESA 68 36 ESA 67	/	68 : 10 mallettes pour 10 sites 67 : 9 mallettes pour 9 sites	68 : 9 mallettes pour 9 sites 67 : 9 mallettes pour 9 sites	68 : 9 mallettes pour 9 sites 67 : 9 mallettes pour 9 sites	68 : 9 mallettes pour 9 sites 67 : 9 mallettes pour 9 sites

Action 3 : Enfants exposés aux violences intrafamiliales (VIF)

Axe concerné : La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance

Intitulé de l'action : Enfants exposés aux violences intrafamiliales (VIF)

Description de l'action :

Mettre en place une cellule d'accompagnement du psycho-trauma pour l'enfant, âgé de 2 à 18 ans, victime de violence conjugale ou impacté par un homicide au sein du couple parental. Une cellule qui doit constituer une plus-value de la prise en charge en termes de réactivité (dans les 3 jours et 24h en cas d'urgence) et de proximité géographique pour les enfants (maillage territorial en s'appuyant sur les Espaces Solidarités Alsace notamment). Action amenée à être ajustée/réorientée suivant le bilan qui en sera fait courant 2024.

Date de mise en place de l'action :

Action démarrée en janvier 2023 et à poursuivre/adapter sur la durée du Pacte.

Durée de l'action :

2024-2027 (Expérimentation janvier 2023 à décembre 2024, ajustements ou réorientation suivant bilan).

Partenaires et co-financeurs : Etat et CeA

Budget détaillé 2024* :

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Ingénierie suivi et bilan du projet	2 000€	2 000€	4 000€
Total	2 000€	2 000€	4 000€

* le montant versé à l'opérateur mi 2023 couvre la période de fonctionnement jusqu'au 31/12/2024 (120 000€). Pour 2024, valorisation de 4 000 € pour la chefferie de projet au sein de la CeA pour le bilan et le (re)calibrage éventuel de l'action (10% ETP).

Budget pluriannuel

	2024 *	2025	2026	2027
CeA	2 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Etat	2 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023 (T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Validation politique de la mise en place de la cellule d'accompagnement psychologique à l'échelle alsacienne	<ul style="list-style-type: none"> • Novembre 2022 validation d'un appel à projet avec cahier des charges • Avril 2023 choix des opérateurs 	Automne, confirmer cette cellule avec l'opérateur ou envisager une réorientation de ce dispositif (suite à bilan)	Acter une orientation en faveur de ce dispositif (ajustements ou réorientation vers un nouvel AAP)	Bilan annuel	Bilan annuel
Recrutement de 2 ETP de psychologues – en capacité d'aller vers les publics cf les 2 postes couvriront l'ensemble de l'Alsace	Elaboration fiche de poste, lancement du recrutement et jurys de juillet à décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement 1 ETP dans le Haut-Rhin (Colmar) • Recrutement 1 ETP dans le Bas-Rhin (Strasbourg) 	2 ETP	2 ETP	2 ETP
Promotion et communication sur l'existence de la cellule	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'information en direction • Information dans différentes instances (TDG 68, réunion départementale avec la déléguée 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la cellule le 11 mars 2024 • Nouvelle communication aux partenaires en mars 	<ul style="list-style-type: none"> • Information en réseau partenarial 68 sur les violences faites aux femmes • Information dans les réseaux métiers de la CeA 	<ul style="list-style-type: none"> • Information en réseau partenarial 68 sur les violences faites aux femmes <p>Information dans les réseaux métiers de la CeA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information en réseau partenarial 68 sur les violences faites aux femmes <p>Information dans les réseaux métiers de la CeA</p>

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023 (T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
	« Droit des femmes »				
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • COPIL 13 octobre • Choix d'installer un COTECH • Points d'étape cheffe de projet et Solidarité Femmes 67 et 68 	<ul style="list-style-type: none"> • COPIL au second semestre • COTECH en mai et septembre • Points d'étapes cheffe de projet et Solidarité Femmes 67 et 68 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 COPIL • 2 COTECH • Points d'étapes trimestriels avec cheffe de projet CeA 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 COPIL • 2 COTECH • Points d'étapes trimestriels avec cheffe de projet CeA 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 COPIL • 2 COTECH • Points d'étapes trimestriels avec cheffe de projet CeA
Bilan sur les aspects quantitatifs et qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur les supports : flyer de présentation, fiche de saisine de la cellule 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de supports par les psychologues en vue des entretiens avec les enfants 	Bilan annuel	Bilan annuel	Bilan annuel
Nb de demandes entrées	0	<ul style="list-style-type: none"> • Activité non évaluable à priori 	idem	idem	idem
Nb d'enfants ayant bénéficié d'un suivi	0	<ul style="list-style-type: none"> • Activité non évaluable a priori 	Activité non évaluable a priori	Activité non évaluable a priori	Activité non évaluable a priori
Nb de sorties du dispositif	0	<ul style="list-style-type: none"> • Activité non évaluable à priori 	idem	idem	idem
Répartition des suivis par tranche	0	<ul style="list-style-type: none"> • Activité non évaluable à priori 	idem	idem	idem

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023 (T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
d'âge des enfants					
Répartition géographique des interventions	0	<ul style="list-style-type: none"> • Activité non évaluable a priori 	idem	idem	idem

Action 4 : Inclusion des enfants en situation de handicap

Axe concerné : La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance

Intitulé de l'action : Soutenir, former et outiller les professionnels des services aux familles pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Description de l'action :

Le soutien à la parentalité figure au cœur des missions de la Collectivité européenne d'Alsace en lien avec ses compétences relatives à la protection maternelle et infantile, à la prévention santé, à la prévention / protection de l'enfance.

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace ont soutenu des acteurs locaux œuvrant dans le champ du soutien à la parentalité, soit directement (Lieu d'accueil enfant parents, ludothèque, consultations familiales), soit à travers la sélection et le financement d'actions identifiées dans le cadre du REAAP.

Par ailleurs, depuis 2021, la Collectivité européenne d'Alsace et les services de l'Etat dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin soutiennent, par l'intermédiaire de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), des actions visant à soutenir l'inclusion des enfants en situation de handicap pour favoriser leur accueil effectif et durable dans les lieux d'accueil de la petite enfance et les services périscolaires, et contribuant à rompre l'isolement des parents d'enfants en situation de handicap, à renforcer le soutien qui leur était apporté et à leur permettre d'envisager une reprise d'activité professionnelle.

Notamment, la précédente contractualisation a permis de soutenir l'action :

- De l'AID67 qui a déployé une équipe-mobile visant spécifiquement les structures périscolaires et extrascolaires
- De l'APEDI qui a déployé une équipe-mobile intervenant de manière ciblée auprès des EAJE pour accompagner l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap durant les 10 premiers jours de leur accueil
- Du Centre socio-culturel de Bollwiller, qui apporte à travers son dispositif enfance plurielle un appui aux EAJE et aux accueils collectifs de mineurs dans la réalisation de leur mission d'accueil d'enfants en situation de handicap

Dans le cadre du Pacte des Solidarités, la Collectivité européenne souhaite poursuivre le développement de cette action, pour toucher davantage de professionnels au sein des structures d'accueil du jeune enfant et des structures périscolaires, et assurer une meilleure couverture du territoire nord alsacien.

Il s'agit notamment :

1/ de soutenir la consolidation du Centre de Ressources Enfance Jeunesse & Handicap (CREJH) portée par l'association JPA67 depuis plusieurs années de manière expérimentale, sur ses fonds propres et avec le soutien financier de la Caf.

2/ d'accompagner la création, par l'APEDI, d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents spécialisé sur l'inclusion des jeunes enfants (partageant son temps d'intervention à parts égales entre un lieu d'accueil fixe et d'une équipe-mobile intervenant dans une logique d'appui et de conseil auprès d'autres LAEP) dédié à l'accompagnement des familles ayant des enfants en situation de handicap. L'APEDI a engagé ce travail dès 2023, avec :

- L'engagement des travaux d'aménagement (qui devraient s'achever à l'été 2024) d'un lieu d'accueil fixe, situé au RDC d'un immeuble accueillant aussi un CAMSP. La proximité des deux structures permettra d'accompagner les parents de jeunes enfants dans la démarche d'acceptation du handicap de leur enfant, après détection par le CAMSP.
- La constitution mi-2023 d'une équipe qui a commencé à se faire connaître des LAEP du territoire bas-rhinois, en vue de programmer les interventions de l'équipe-mobile.

Date de mise en place de l'action :

L'action est déjà engagée, les financements du Pacte permettent de la prolonger dans le temps et d'envisager l'extension de son périmètre à partir de l'existant.

Durée de l'action : sur la durée du Pacte

Partenaires et co-financiers :

L'ARS et la MDPH contribuent à cette action en apport d'expertise sur le besoin des familles et des professionnels et la complémentarité des offres de soutien à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil.

Co-financement CAF à hauteur de 546 550€, répartis entre le REAAP 68 (123 928€), du CREJH (79 919€), de l'équipe-mobile de l'AID67 (177 923€) et du LAEP APEDI (165 780€).

Budget détaillé :

Budget global	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Total	94 000 €	94 000 €	188 000 €

Budget par action :

Porteur de l'action	Modalités	Montant
Subvention de fonctionnement au bénéfice du RESCIF (consultations familiales)	Reconduction	10 000€
Subvention de fonctionnement au bénéfice de La Maisonnée (LAEP porté par l'APEPS et situé dans le quartier Gare à Strasbourg)	Reconduction	3 000€
Subvention de fonctionnement au bénéfice de l'Equipe-mobile (APEDI)	Reconduction - extension	21 000€

Subvention de fonctionnement au bénéfice de l'Equipe-mobile (AID67)	Reconduction	35 000€
Subvention de fonctionnement au bénéfice de la MJC Bollwiller (Centre de ressources Enfance Plurielle)	Reconduction	35 000€
Subvention de fonctionnement au bénéfice de l'association Les jeux du chat noir (ludothèque itinérante)	Reconduction	10 000€
Participation financière au fonctionnement d'ateliers, groupes d'échanges, ... dans le cadre du REAAP 68	Reconduction	19 000€
Subvention de fonctionnement au bénéfice du CREJH (JPA67)	Action nouvelle	20 000€
Subvention de fonctionnement au bénéfice du LAEP inclusion de l'APEDI	Action nouvelle	35 000€

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation au 31 déc. 2023 (T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026-2027
<p>Nombre de réunions de suivis de la démarche projet</p> <p>Nombre d'action de sensibilisation et transfert d'expertise aux structures</p>	<p>Un forum des partenaires et famille dédié à l'inclusion qui a intégré les offres parentalités</p> <p>4 Café-info parents</p> <p>Deux études diagnostics :</p>	<p>COFIL de suivi financier de l'ensemble des projets</p> <p>1 COFIL technique</p> <p>Bas-Rhin</p> <p>Ouverture du LAEP inclusif au public</p> <p>Avril 2024 : présentation du</p>	<p>Pour tout le territoire</p> <p>Améliorer la connaissance de l'offre d'appui auprès des familles (campagne d'information)</p> <p>Restauration d'une journée de sensibilisation aux troubles du neurodéveloppement pour</p>	<p>Pour chaque projet Bas-Rhinois :</p> <p>1 COFIL politique et financier</p> <p>2 COFIL technique de suivi</p> <p>Bilan annuel d'activité</p>

<p>(ACM-EAJE-collectivité-LAEP)</p> <p>Nombre d'actions parentalité déployées</p> <p>Nombre de parents bénéficiaires de l'action ; âge des enfants</p>	<p>une réalisée par des consultants externes :</p> <p>une enquête famille ASDO (10545 répondants)</p> <p>une enquête Une étude des besoins et des attentes des familles et des professionnels des structures d'accueil (EAJE, ACM, RPE) du territoire, réalisée en 2023 par le cabinet 2A Conseil</p> <p>7% des parents, soit 738 parents sollicitent une meilleure connaissance des offres sur le sujet de l'inclusion</p> <p>28% de refus ou interruption des accueils</p> <p>77% de professionnels souhaitent un appui</p>	<p>bilan d'activité du LAEP et recrutement des nouveaux salariés AID</p> <p>Haut-Rhin 2 avril 2024 : lancement de l'appel à projet Analyse des réponses 30 septembre 2024 : sélection des projets Rencontre des parents porteurs de la journée de sensibilisation aux troubles du neurodéveloppement porté par des parents du Sundgau</p> <p>Identification des actions dédiées à l'inclusion parmi les 302 actions REAAP et les actions des centres ressources et autres porteurs</p>	<p>l'ensemble du territoire</p> <p>Pour chacun des projets Bas-Rhinois : 1 COPIL politique et financier et 2 COPIL technique</p> <p>Début 2025 Inauguration du LAEP inclusif</p> <p>Pour le projet Haut-Rhinois (appel à projet)</p> <p>Suivi renforcé de la mise en œuvre par 2 COPIL</p> <p>Premier semestre 2025 : Inauguration</p> <p>Construction de l'observatoire Haut-Rhinois</p> <p>Augmenter le pourcentage d'enfants accueillis et l'identification des freins</p>	<p>Analyse du développement de l'offre globale et des freins</p> <p>Contribution et initiative d'évènements annuels</p> <p>Pour le Haut-Rhin : Dès 2026 : Nombre de collectivité territoriale bénéficiaires d'appui-conseil</p> <p>Nombre d'actions fédératrices et d'animation d'un réseau</p> <p>Présentation annuelle des données observatoire 68 consolidées</p>
--	---	---	---	---

			Conventionnement avec l'ensemble des porteurs de centre ressources sur la durée du Pacte 3 ans 2025-2027	
<p>Nb d'heures d'intervention auprès des professionnels</p> <p>Nb d'enfants bénéficiaires de ces interventions</p>	<p>708 parents et enfant rencontré à travers les différentes offres individuelles, collectives et séjours</p> <p>1000 h d'intervention en structure dans 21 structures pour 31 enfants</p>	<p>Stabiliser le nombre de parents et enfants soutenus</p> <p>Doublement des heures d'interventions auprès des professionnels pour soutenir les adaptations et conseils auprès des structures</p> <p>Augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires</p>	<p>Baisse notable des refus d'accueil en structure d'accueil collective d'enfant du fait de leur handicap</p> <p>Augmentation des inclusions pérennes</p> <p>Soutien aux professionnels</p>	

Action 5 : Recherche-action – Familles monoparentales bénéficiaires du rSa

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Sous Axe : Soutien à la parentalité et aux familles en situation de précarité

Thématique : Soutenir des programmes ou dispositifs portant sur des éléments clés du parcours des enfants ou des parents en précarité ou risque de précarité.

Dans le champ de la protection de l'enfance, la pauvreté apparaît comme un objet de recherche difficile à saisir en raison notamment de son caractère multidimensionnel. La situation de pauvreté des enfants accompagnés au titre de la protection de l'enfance reste souvent évoquée comme une donnée de contexte et est rarement au cœur des recherches et analyses réalisées. Par ailleurs, la précarité des familles n'est ni systématiquement précisée dans les rapports rédigés par les travailleurs sociaux versés aux dossiers des enfants accompagnés au titre de la protection de l'enfance, ni saisie dans les logiciels métiers. Une fois l'enfant en risque de danger ou en danger repéré au sein de sa famille, l'accompagnement qui est proposé au titre de la protection de l'enfance repose souvent sur une évaluation des liens parents-enfants et sur la mise en place d'actions éducatives qui passent souvent sous silence les conditions de vie de l'enfant.

Différentes études ont permis de mettre en évidence les difficultés des familles confrontées à des conditions de vie précaires et leurs répercussions sur le développement des enfants. Touchant davantage les familles monoparentales ou issues de l'immigration, les conditions de vie précaires sont souvent fortement corrélées avec un habitat dégradé, une santé physique et mentale fragile des parents comme des enfants, à des difficultés dans la scolarité et peuvent avoir des effets sur le réseau relationnel et les activités extrascolaires. Ces difficultés ont des conséquences très contraignantes sur l'exercice de la parentalité et amènent les services sociaux à intervenir dans des situations particulièrement complexes.

Il est aujourd'hui établi que les enfants accompagnés en protection de l'enfance sont très largement issus des familles des milieux populaires précarisés et notamment des familles monoparentales. Ces familles monoparentales sont confrontées à des difficultés spécifiques pour concilier vie privée et vie professionnelle et sont plus exposées au risque de pauvreté que les autres familles (25 % des familles françaises sont monoparentales, 82 % de mères isolées - 41 % des enfants en famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté). Pourtant, s'il existe une surreprésentation des enfants issus de familles pauvres parmi les enfants protégés, la grande majorité des enfants pauvres ne sont pas accompagnés au titre de la protection de l'enfance, la situation socio-économique précaire vécue par l'enfant ne pouvant suffire, à elle seule, à caractériser une situation de danger pour l'enfant et justifier une mesure de protection de l'enfance.

Ainsi, si la majorité des enfants en situation de pauvreté ne sont pas en danger, il apparaît dès lors important de mieux comprendre les critères retenus pour intervenir au sein de familles en situation de pauvreté au titre de la protection de l'enfance, de mieux saisir les effets de la pauvreté sur l'entrée en protection de l'enfance, mais également la manière dont cette situation de pauvreté est prise en compte tout au long du parcours et à la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Sur les 7 territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, parmi les familles accompagnées au titre de la protection de l'enfance, la moitié d'entre-elles seraient bénéficiaires du rSa et suivies également à ce titre. Dès lors, ces foyers mobiliseraient en interne l'action croisée des équipes de la Direction Insertion Vers Activité et Logement, de la Direction de la Prévention Santé et Protection Maternelle et Infantile, de la Direction de l'Action Sociale de Proximité et de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il est proposé de réaliser une recherche-action portant sur les familles monoparentales accompagnées conjointement dans le cadre du dispositif du rSa et au titre de la protection de l'enfance aux fins de :

- Améliorer la connaissance pour mieux comprendre les liens entre pauvreté et protection de l'enfance et notamment en :
 - ✓ Mettant en évidence les conditions de vie socioéconomiques de ces foyers,
 - ✓ Identifiant les facteurs de risque susceptibles d'affecter le développement de ces enfants,
 - ✓ Analysant les déterminants sociaux pesant sur leur entrée en protection de l'enfance,
 - ✓ Repérant les besoins et les ressources de ces enfants et de leurs familles pour soutenir leur capacité à se mobiliser.
- Approcher, dans la réponse aux besoins fondamentaux des enfants, les modes de soutien et d'accompagnement mis en œuvre tout au long du parcours et à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance et d'insertion.

Il s'agira de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux et des limites des interventions mises en œuvre au bénéfice de ces publics, mais surtout de mettre en lumière les leviers d'action de soutien à la parentalité susceptibles de pallier les difficultés socio-économiques rencontrées par ces enfants et ces familles vulnérables et d'éclairer des pistes d'adaptation des réponses apportées aux besoins matériels, affectifs et éducatifs des enfants, ainsi qu'à leur protection en cas de danger.

Un comparatif franco-allemand, favorisé par la situation transfrontalière de notre collectivité et l'existence d'un groupe de travail et d'échanges de pratiques en protection de l'enfance, viendra aussi enrichir la démarche.

Date de mise en place de l'action : juin 2024.

Durée de l'action : juin 2024-décembre 2025

Partenaires et co-financeurs : Etat et Collectivité européenne d'Alsace

Collectivité européenne d'Alsace :

Financement 0,25 ETP d'un poste de Chargé d'études au sein de l'Observatoire de la Protection de l'Enfance d'Alsace, soit 15 000 € pour une année pleine.

Etat : Financement 0,25 ETP d'un poste de Chargé d'études au sein de l'Observatoire de la Protection de l'Enfance d'Alsace, soit 15 000 € pour une année pleine.

Budget détaillé :

	2024	2025
ETAT	7 500 €	15 000 €
CeA	7 500 €	15 000 €
Total	15 000 €	30 000 €

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation au 31 décembre 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Constitution et partage de ressources documentaires Mise en place d'un comité de pilotage et de suivi Données statistiques	Néant	Recherche documentaire Partage des ressources documentaires Détermination de la méthodologie de recherche et de son suivi Détermination de	Constitution de données statistiques Identification des personnes à auditionner Entretiens semi-directifs Etudes de dossiers		

<p>Nombres d'entretiens réalisés</p> <p>Nombres de dossiers étudiés</p> <p>Rapport écrit</p>		<p>l'échantillonnage représentatif des familles monoparentales et des territoires concernés</p> <p>Elaboration des supports de la recherche</p> <p>Mise en place du comité de pilotage</p>	<p>familiaux et de parcours</p> <p>Analyse des résultats</p> <p>Elaboration des pistes de réponses</p> <p>Rédaction du rapport</p>		
--	--	--	--	--	--

Action 6 : Accompagner les difficultés éducatives à Guebwiller

Axe concerné : la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance

Description de l'action :

Il s'agit de dédier un poste d'éducateur spécialisé aux écoles du territoire du Florival pour :

- Apporter un soutien aux élèves en difficultés, confiés ou non, en offrant des interventions ciblées adaptées à leurs besoins spécifiques ;
- Détecter au plus tôt les signes de difficultés chez les élèves et intervenir rapidement, contribuant ainsi à prévenir l'aggravation des situations ;
- Faciliter la collaboration entre les écoles, les familles, les espaces de solidarité Alsace et les MECS en favorisant ainsi une approche globale pour le bien-être des élèves et contribuer ainsi au soutien d'une alliance éducative ;
- Contribuer aux aménagements pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en difficultés comportementales et relationnelles ;
- Contribuer à créer un environnement inclusif et bienveillant, réduisant les comportements perturbateurs et favorisant un climat scolaire plus positif pour tous les élèves ;
- Contribuer à réduire les inégalités en offrant un soutien accru aux élèves en situation de handicap ou en difficultés, favorisant la persévérance scolaire, la réussite et l'intégration sociale.

Date de mise en place de l'action : démarrage au 11 mars 2024

Durée de l'action : une année calendaire

Partenaires et co-financeurs : l'action est portée par la direction de l'Aide Sociale à l'Enfance de la CeA, l'Education Nationale et les 2 Maisons d'Enfants à Caractère Sociale (MECS) implantées sur Guebwiller- territoire du Florival (Le Bercaill et Rayon de soleil).

Budget détaillé :

	2024	2025
CeA	21 000 €	4 200 €
Etat (Participation via pacte des solidarités au financement d'un poste ES)	21 000 €	4 200 €
Total	42 000 €	8 400€

Objectifs et progression :

Il s'agit d'une action à caractère expérimental. Des évaluations sont programmées en fin d'année scolaire (juillet 2024), en fin d'année civile (décembre 2025) et à la fin de l'expérimentation (mars 2025).

Les indicateurs d'évaluation seront élaborés dans le cadre du comité de suivi du CLA (comité local d'accompagnement) qui doit avoir lieu en juin 2024.

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023 (T0)	Cible 2024	Cible 2025
Nombre d'interventions ciblées et individualisées (allègement du temps scolaire)	NC		
Nombre d'incidents (fiches)	NC		
Nombre d'appels pour recueillir l'enfant par les MECS et les familles	NC		

Action 7 : Favoriser la santé mentale des adolescents

Axe concerné : La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance

Intitulé de l'action : Favoriser la santé mentale des adolescents

Description de l'action : Afin de répondre aux besoins croissants en matière de santé mentale des jeunes et de permettre un égal accès sur l'ensemble du territoire alsacien à une offre globale d'accueil et d'écoute, les MDA du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont engagées dans une stabilisation de leur structure socle ainsi que dans le déploiement territorial de leurs services au plus près des jeunes.

Cette action visera :

- A stabiliser et augmenter les moyens dédiés à l'activité socle des Maisons des adolescents et de leurs pôles ressources afin de maintenir l'accueil sans délai sur les grands centres urbains alsaciens (Strasbourg, Colmar et Mulhouse) et de poursuivre leur offre d'ateliers dits « café-info partenaires » et formations ou journées thématiques sur les questions adolescentes.
- A favoriser le partage des réseaux et pratiques inter MDA
- A développer pour la MDA du Bas-Rhin des sites secondaires et en proximité pour recevoir les jeunes et leurs parents au plus près de leur domicile ou lieu de scolarisation au sein d'antennes. Le développement des antennes se fera à partir de 2 à 3 sites fixes à partir desquels des permanences externes seront développées durant la période de la contractualisation.
- A ré-ouvrir un point d'accueil et d'écoute au Centre Alsace à Sainte-Marie aux Mines fermé en 2021
- A développer pour la MDA du Haut-Rhin une antenne supplémentaire dotée d'une équipe pluridisciplinaire d'accueil et d'écoute à Guebwiller au sein des nouveaux locaux de l'Espace solidarités Alsace.

Un dispositif mobile complètera l'offre de la MDA du Bas-Rhin et permettra d'adapter les services et d'identifier les besoins.

Cette offre globale de proximité doit s'inscrire dans les dynamiques partenariales locales et notamment dans les contrats locaux de santé existants

Date de mise en place de l'action :

- 1^{ère} semestre 2024, recrutement et mise en place 2 antennes territoriales (Sélestat - Haguenau).
- 2^{ème} semestre 2024 Guebwiller, lancement de la démarche projet et présentation du projet au sein du contrat local de santé et recrutement des équipes ; septembre 2024 inauguration sur Sélestat Centre Alsace.

- 1^{er} semestre 2025, ouverture antenne de Guebwiller, pour les autres sites : bilan des jeunes et familles rencontrées et ajustement de l'offre et des sites de permanence. Identification des projets partenariaux autour de la jeunesse et des actions collectives possibles.

- 2^{ème} semestre 2025, identification des besoins en ressources complémentaires

- 2025 : mise en place de rencontres régulières et élargissement du champ des partenariats aux acteurs de l'insertion jeunesse et d'autres acteurs de la prévention.

- Sur toute la période de contractualisation :

Inscrire les nouvelles équipes au sein des partenariats locaux et initier le développement d'une synergie de travail collaboratif autour des acteurs de la jeunesse sur l'ensemble des territoires sur la durée de la contractualisation.

Durée de l'action : durée du Pacte (2024-2027)

Partenaires et co-financeurs : pour le projet d'antenne : ARS Hôpitaux Centre hospitalier spécialisés (EPSAN et Erstein)

Budget détaillé :

Part État : 37 500 €	BUDGET GLOBAL : 75 000 €
Part CeA : 37 500 €	

Type de dépenses par porteurs	Montant
Dépenses supplémentaires Maison des adolescents socle du Bas-Rhin	25 000€
Dépenses supplémentaires Maison des adolescents socle du Haut-Rhin	25 000€
Dépenses nouvelles Maison des adolescents antennes et sites externes	25 000€

Objectifs et progression :

Action 1 : Améliorer l'offre globale en santé jeunesse pour l'accueil et l'écoute jeunes/Consolidation de « l'offre socle » MDA

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025 à 2027

<ul style="list-style-type: none"> -Délais moyens d'attente pour un RDV -Nombre de jeunes rencontrés -Nombre de café-partenaires -Nombre de formations Nombre de réunions territoriales de suivi de projet (COFIL) -Nombre de jeunes rencontrés -Nombre de rencontres MDA du Bas-Rhin et du Haut-Rhin -Niveau de trésorerie et de déficit -Nombre de rencontres MDA/CeA 	<p>1 MDA du Bas-Rhin socle, siège à Strasbourg (3 ETP) 1200 jeunes rencontrés</p> <p>1 MDA socle du Haut-Rhin siège à Mulhouse (10 ETP) 2000 jeunes rencontrés</p>	<p><u>MDA 67 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Stabilisation des effectifs -Mise en place d'un processus de maîtrise des dépenses <p><u>MDA 68 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Stabilisation des effectifs -Réduction des délais d'attente <p>Rencontres régulières MDA/CeA</p>	<p><u>MDA 67 :</u></p> <p>Réduction du déficit et niveau de trésorerie suffisant</p> <p>-Nombre d'ETP garantis sur le socle permettant de maintenir les délais d'accueil</p> <p><u>MDA 68 :</u></p> <p>Stabilisation des effectifs et des délais d'attente à moins 6 semaines</p> <p>-Rencontres régulières MDA 67 et 68 pour échanges de bonnes pratiques</p> <p>Développement des cafés-Infos et formations communes MDA 67-68</p>
--	--	---	--

Action 2 : Développer une offre de prévention d'accueil et d'écoute jeune de proximité dans le cadre d'antennes territoriales :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025 à 2027

<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'ETP affectés aux antennes -Nombre d'antennes ouvertes -Nombre de réunions de lancement de la démarche -Nombre de sites de permanence -Nombre de jeunes rencontrés/antennes -Nombre de demandes de passage du dispositif mobile -Nombre de réunions projet locaux jeunesse -Nombre de café-partenaires -Nombre de formations -Nombre d'évènement (journée) -Nombre de participation aux réunions des CLS -Nombre de jeunes en provenance des cantons de Sainte- 	<p><u>MDA 67 :</u></p> <p>1 antenne sur le territoire du PETR Saverne plaine et plateau (3 sites d'accueil)</p> <p><u>MDA 68 :</u></p> <p>1 antenne avec 2 sites de permanence dans le Sungau (2 ETP) et 1 à Colmar (1 ETP)</p>	<p><u>MDA 67 :</u></p> <p>Création de poste dédiés aux antennes et formation aux missions/modélisation des équipes</p> <p>Ouverture d'antennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 antenne Sélestat au 1^{er} semestre 2024 -1 antenne Haguenau au 2^{ème} semestre 2024 -Mise en place de l'offre mobile <p><u>MDA 68 :</u></p> <p>Constitution de l'équipe pour l'antenne de Guebwiller</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Stabilisation des antennes Saverne -Sélestat-Haguenau et des équipes -Ouverture de l'antenne Guebwiller au sein du nouvel Espace de solidarité Alsace. -Ouvertures de sites secondaires sur le canton de Sainte-Marie aux Mines et de Mutzig -Bilan de l'offre mobile (van) et déploiement si nécessaire sur de nouveaux territoires -Articulation avec l'ensemble des offres et acteurs locaux associatifs et collectivités et notamment avec les partenaires des CLS Rencontre de jeunes : de façon progressive entre 30 jeunes par antennes jusqu'à 200 selon les territoires
---	---	--	--

Marie aux Mines et de Mutzig			
---------------------------------	--	--	--

Axe 3 – Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Action 8 : Soliguide

Axe concerné : L'accès aux droits et la prévention de la bascule dans la grande pauvreté.

Intitulé de l'action : Déploiement du Soliguide sur le territoire alsacien.

Description de l'action : Le Soliguide, porté par l'association Solinum, est une plateforme numérique (site Internet et application) qui recense et cartographie les lieux et services de l'action sociale, utiles et accessibles aux personnes en difficulté : alimentation, hygiène, accueil et information, hébergement et logement, conseil, formation et emploi, santé...

Accessible au public ainsi qu'aux professionnels, l'objectif du Soliguide est de faciliter et de rendre plus efficace l'orientation des personnes vers des structures pouvant leur venir en aide, et pour réduire le non-recours aux droits.

Le Soliguide se déploie désormais à l'échelle alsacienne cf. déploiement bas-rhinois depuis 2020 avec extension haut-rhinoise depuis 2023.

Les actions en cours sont les suivantes :

- Co-construction avec les acteurs via des comités de pilotage (financeurs) et des comités opérationnels (partenaires de l'action sociale).
- Mise à jour biannuelle des informations des structures référencées, par les équipes locales de Solinum.
- Développement : référencement de nouveaux lieux/services 67/68.
- Sensibilisation des acteurs de la solidarité et des publics fragiles, à l'utilisation du Soliguide.
- Formation des professionnels à la mise à jour autonome des informations relatives à leur structure.

Fin 2023, le bilan quantitatif suivant peut être dressé :

- Pour le Bas-Rhin : 860 adresses et 2 400 services référencés, 122 000 recherches effectuées.
- Pour le Haut-Rhin : 330 adresses et 1 200 services référencés, 21 500 recherches effectuées.

La différence de bilan entre les 2 territoires s'explique par le déploiement différencié, tel que décrit ci-dessous (date et mise en place de l'action).

Date de mise en place de l'action :

Le Soliguide a commencé son déploiement en France en 2017 et couvre actuellement 30 départements.

Concernant le territoire Alsacien :

- A compter de 2020 : déploiement sur le territoire de la Ville de Strasbourg.
- A compter de 2022 : déploiement sur le territoire du Bas-Rhin.
- A compter de 2023 : déploiement sur le territoire du Haut-Rhin.

La CeA soutient financièrement depuis 2023 l'association Solinum, afin que l'ensemble des services utiles aux personnes en difficultés soient répertoriés et cartographiés sur le territoire alsacien.

Durée de l'action : 2024 - 2027

Si le déploiement du Soliguide sur le territoire alsacien est une action menée à moyen terme, la pérennisation de l'outil est une action amenée à perdurer.

Le soutien financier de la CeA et de l'Etat est donc à prévoir sur le long terme.

Partenaires et co-financeurs :

Les co-financeurs sont les suivants : Commissaire à la lutte contre la pauvreté du Grand Est, DDETSPP 68, DDETS 67, ARS Grand Est, Ville de Strasbourg, Ville de Mulhouse, Ville de Colmar. Solinum est à la recherche permanente d'autres partenariats financiers locaux (communes, mécénat, CAF, CPAM ...).

Le déploiement du Soliguide à l'échelle alsacienne nécessite des ressources côté Solinum en phase de lancement (équivalant actuellement à 1,7 ETP), puis pour pérenniser son déploiement.

Budget détaillé pour 2024 :

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Subvention 2024 à Solinum	13 250€	13 250€	26 500€
Valorisation % poste CeA nécessaire à la coordination initiale du déploiement (0,25 ETP)	5 250€	5 250€	10 500€
Total	18 500€	18 500€	37 000€

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023 (T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Gouvernance alsacienne / locale	COPIL alsacien (oct 2023) COPIL 67 (avril 2023) COPIL 68 (février, juin, nov 2023) COOP locaux	COPIL alsacien COPIL 67 COPIL 68 COOP locaux			
Nombre de fiches en ligne	67 : 677 68 : 213	67 : + 130 68 : + 300	Suivant décision COPIL n-1	Suivant décision COPIL n-1	Suivant décision COPIL n-1
Nombre de services en ligne	67 : 2 400 68 : 1120	67 : + 550 68 : + 1500			
Nombre d'actions de diffusion	NC	67 : + 90 68 : + 30			
Nombre de personnes en situation de précarité sensibilisés	67 : 348 68 : 226	67 : + 450 68 : + 100			
Nombre d'acteurs de la solidarité sensibilisés		67 : + 250 68 : + 150			
Nombre de comptes professionnels	NC	67 : + 250 68 : + 150			

Action 9 : Equipe mobile santé-précarité

Axe concerné : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Sous-axe : Accéder aux droits sociaux et prévenir la bascule dans la pauvreté

Intitulé de l'action : Equipe mobile santé-précarité

Description de l'action :

Pour le public :

- Favoriser l'accès ou le retour aux soins, à la prévention et aux droits pour les personnes en situation de précarité de plus de 18 ans, ayant une problématique de santé somatique et/ou psychique, répondant aux critères de vulnérabilité sociale (précarité financière et relationnelle) ;
- Soutenir les personnes dans leur parcours d'accès et de poursuite des soins afin d'éviter les ruptures et le renoncement aux soins et/ou l'errance médicale ;
- Proposer et animer des actions collectives.

Pour les professionnels :

- Développer les liens avec les partenaires internes et externes locaux, clé de la réussite d'un maillage de proximité et faire connaître les missions de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de santé ;
- Etre un appui technique dans le champ de la santé et l'interface entre les travailleurs sociaux et les professionnels de santé.

L'objectif est la consolidation du fonctionnement de l'équipe mobile santé précarité (EMSP) sur le 67 et la préfiguration du déploiement de l'équipe au sein de chaque Espace Solidarités Alsace du Haut-Rhin, avec des infirmier(e)s travaillant en collaboration avec les professionnels des équipes médico-sociales de la CeA.

La mise en œuvre de l'EMSP sur le 67 a été initiée dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

L'EMSP est dédiée à la prise en charge d'usagers rencontrant des problématiques de santé et à la coordination des professionnels du champ médico-social autour de la prise en compte de la santé.

Sur le 67, l'équipe est composée de 8 infirmiers et d'une cadre de santé.

Suite à la préfiguration pour l'extension sur le 68, l'objectif est de constituer une équipe composée de 6 infirmiers et d'une cadre de santé dont les rôles, à l'instar du 67, seront centrés autour de l'accompagnement du public, de l'accueil et de l'écoute.

Service complémentaire à destination de la population éloignée du soin ou en rupture de soin, cette équipe sera en proximité et en lien direct avec les partenaires locaux et permettra de coordonner les prises en charge du public majeur rencontré, du plus jeune au plus âgé.

Le dispositif s'adresse aux personnes ayant un domicile ; il ne s'agit pas d'une équipe de rue. Les infirmiers pourront également contribuer au portage, à l'animation et à la coordination de projets locaux dédiés à la santé de bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi.

Ils assumeront une mission générale de promotion de la santé, incluant une activité de vaccination.

Les orientations seront réalisées par les travailleurs sociaux de la CeA, ou par les opérateurs du champ de l'insertion en lien avec un travailleur social de la CeA.

Le partenariat sera développé, en interne avec les services du Conseil départemental, et en externe avec les partenaires du champ médico-social :

- En interne CeA, liens transversaux avec les travailleurs sociaux de la Direction de l'Action Sociale de Proximité (DASP) (polyvalence de secteur, équipes territorialisées Autonomie, insertion, logement), la Direction Santé / PMI, la Direction de l'autonomie (dont l'ex-MAIA), la MDPH, le Service de Protection de l'Enfance (SPE), ... ;
- Liens avec partenaires externes : professionnels de santé libéraux (médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, sages-femmes...), établissements de soins et de prise en charge (psychiatrie de secteur, services d'addictologie, centres de bilans de santé...), réseaux de soins (handicap, soins dentaires, ...), le DAC, les CPTS, ...

Date de mise en place de l'action : l'action sera mise en œuvre au cours de l'année 2024.

- 2024 : consolidation de l'équipe sur le 67 et phase de préfiguration et de réalisation du diagnostic préparatoire à la mise en œuvre du projet d'extension sur le 68 ;
- 2025 : poursuite de la préfiguration pour le déploiement sur un territoire expérimental. Le Territoire Région de Colmar est ciblé, à la fois canton de Colmar et couronne colmarienne (Guebwiller, Ensisheim, Wintzenheim). Réalisation du diagnostic pour le reste des territoires CeA du 68. Ce diagnostic intégrera les dispositifs , dont les équipes mobiles, préalablement sur le 68, et l'extension sera co-construite avec la Délégation territoriale de l'ARS ;
- 2026 : si arbitrage favorable, recrutement de l'équipe sur le 68 ;
- 2027 : Equipe Mobile Santé Précarité déployée sur l'ensemble de l'Alsace.

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : CeA + Etat

Budget détaillé :

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Equipe IDE (8 ETP)	220 000 €	220 000 €	440 000 €
Animation de l'équipe et	30 000€	30 000 €	60 000€

préfiguration de l'extension au Haut-Rhin			
Total	250 000 €	250 000 €	500 000 €

Budget estimatif pour la consolidation de l'EMSP sur le 67 et la préfiguration du déploiement sur le 68 Sur le 67, intervention de 8 IDE sous la responsabilité hiérarchique d'un cadre de santé.

La préfiguration de l'extension sur le 68 sera portée par la cadre de santé et le Chef du service Prévention Santé.

Des formations seront proposées aux agents de l'EMSP sur le 67 pour approfondir leur expertise du champ de la santé / précarité, dont une participation prévisionnelle d'un agent à un DU Santé / Précarité.

Organisation prévisionnelle pour le déploiement sur le 68 :

Une cadre de santé sera affectée à l'encadrement de proximité de l'équipe du 68, sous la responsabilité hiérarchique de la responsable de l'EMSP basée à Strasbourg. Sur le 68, la cadre sera basée à Colmar ou à Mulhouse.

Comme sur le 67, chaque territoire CeA bénéficiera de l'intervention de 2 infirmiers.

Des formations seront proposées aux nouveaux membres de l'équipe.

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Consolidation et développement de l'activité de l'EMSP sur le 67 et préparation du déploiement de l'équipe sur l'intégralité du territoire de la CeA	Equipe déployée dans le Bas-Rhin et composée de 8 professionnels infirmiers et d'1 cadre de santé/responsable d'unité.	Consolidation du fonctionnement sur le 67 : Mise en œuvre d'un nouveau projet d'équipe co-construit avec la Direction de l'Action sociale de proximité (DASP) Développement des actions de	Evaluation de la mise en œuvre du nouveau projet d'équipe sur le 67 Feuille de route pour la mise en œuvre de Projets de promotion de la santé	En fonction de l'évaluation de la préfiguration et des arbitrages dans le cadre du pacte des solidarités , déploiement de	EMSP CeA constituée = 14 IDE sur l'ensemble de l'Alsace - 8 dans le Bas-Rhin - 6 dans le Haut-Rhin

<p>(67+68).</p>		<p>promotion de la santé</p> <p>Ancrage des IDE de l'équipe en tant que « référent santé » de leur territoire</p> <p>Approfondissement de la formation des IDE à la santé précarité</p> <p>Préfiguration de l'extension sur le 68 :</p> <p>Préparation du déploiement du dispositif sur le territoire haut-rhinois de la CeA = élaboration du projet.</p> <p>- Rencontre avec les responsables territoriaux des solidarités du territoire de la Région de Colmar ;</p> <p>- Constitution d'un groupe de travail Service Prévention Santé (SPS)/ DASP → Réalisation d'un diagnostic : état des lieux / recueil des besoins en matière de santé ;</p>	<p>Préfiguration de l'extension sur le 68 achevée</p> <p>Finalisation du diagnostic et du recueil des besoins sur le territoire Région de Colmar</p> <p>Réalisation du diagnostic et du recueil des besoins pour les autres territoires CeA du 68</p> <p>Préparation matérielle de l'extension réalisée</p> <p>En fonction de l'évaluation de la préfiguration et des arbitrages dans le cadre du pacte des solidarités,</p>	<p>l'équipe sur le 68, appuyé sur le fonctionnement du 67.</p> <p>Démarrage par le recrutement du premier binôme IDE sur le territoire Région de Colmar.</p> <p>Puis <u>p</u>oursuite du recrutement IDE sur le 68.</p>	<p>+ 2 cadres de santé responsables d'unités (1 pour le 67 et 1 pour le 68)</p> <p>Offre de service identique sur l'ensemble de l'Alsace</p>
-----------------	--	--	---	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Association des partenaires locaux : CPTS, hôpitaux, ... ; - Elaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre du projet. - Elaboration des fiches de poste et de mission, sur la base du cahier des charges de l'équipe existant dans le 67 ; - Organisation matérielle : choix de la résidence administrative, lieux de permanence en ESA. 	<p>déploiement de l'équipe sur le 68, appuyé sur le fonctionnement du 67.</p> <p>Démarrage par le recrutement du premier binôme IDE sur le territoire Région de Colmar.</p> <p>Puis <u>p</u>oursuite du recrutement IDE sur le 68.</p>		
--	--	--	--	--	--

Action 10 : Développeurs santé

Intitulé de l'action : Renforcer le pilotage et la coordination de l'offre de soins de proximité pour favoriser l'accès aux soins des plus fragiles

Description de l'action :

La Collectivité européenne d'Alsace a vocation à satisfaire les besoins fondamentaux des Alsaciens et des Alsaciennes : se loger, se nourrir, se former, avoir un emploi et se soigner. Or dans le domaine de la santé, les difficultés que connaissent dès à présent les Alsaciens et les Alsaciennes, notamment en termes d'accès aux soins, et qui ne feront que s'aggraver avec le choc de la transition démographique, l'obligent à repenser son intervention dans une logique volontariste à l'échelle des territoires et au-delà du strict partage des compétences régaliennes avec l'Etat.

L'Alsace et tout particulièrement le Haut-Rhin est d'ores et déjà confronté à la problématique de désertification médicale.

Peu demandeuses de soins, les personnes en situation de précarité sont celles qui sont les plus touchées par des problématiques de santé, les plus exposées aux conduites à risques (tabac, alcool, alimentation déséquilibrée...) et les plus éloignées du soin.

Ainsi pour ces publics fragiles, l'accès aux soins de proximité est un enjeu majeur de santé publique.

Si la coordination actuelle existante au sein de la CeA en matière de contrats locaux de santé contribue à favoriser les projets en matière d'accès aux soins de proximité, une vraie stratégie partagée et portée par les différents acteurs de la santé est indispensable pour relever le défi de la désertification médicale et cibler les territoires prioritaires pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé.

Ainsi cette action vise à développer cette stratégie par la création d'un poste y étant spécifiquement dédié et venant en appui à la coordination des CLS existante dont le périmètre d'intervention pourra de ce fait être étendu.

2 volets pour cette action :

1. La mise en place d'un poste de chef de projet développement dédié au soutien à l'offre de soins de proximité :

- ✓ Contribuer à l'élaboration de la stratégie santé CeA en matière de soutien à l'offre de soins de proximité sur l'ensemble du territoire alsacien en tenant compte notamment des territoires cumulant un ensemble de difficultés (sous-densité médicale, indice de défaveur sociale) et en lien avec les acteurs locaux et institutionnels (DT ARS 67 et 68, CPAM, élus locaux, représentants des professionnels de santé...)
- ✓ Piloter, en lien avec la Direction, l'élaboration du diagnostic de besoins à l'échelle alsacienne avec l'ensemble des partenaires
- ✓ Assurer la conduite de projets, à l'échelle du territoire alsacien, relatifs au soutien à l'offre de soins de proximité en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux.

- ✓ Apporter aux membres des équipes d'animation territoriales (EAT) et aux élus de la CeA un appui technique sur les projets santé favorisant l'offre de soins de proximité dans les secteurs prioritaires en coordination avec les 2 DT ARS.
- ✓ Participer aux instances partenariales concernant l'accès aux soins de proximité
- ✓ Construire une stratégie de promotion des territoires alsaciens pour favoriser l'installation des professionnels de santé médicaux et paramédicaux dans les zones prioritaires

2. L'extension du périmètre d'intervention et des missions du coordinateur des CLS existant :

- ✓ Intervention sur l'ensemble du territoire alsacien
- ✓ Apporter un appui aux 2 DT ARS pour impulser auprès des élus locaux la poursuite du maillage territorial en CLS et notamment dans les zones cumulant des indices forts de défaveur sociale, de vieillissement et de sous densité en offre de soins de proximité

CLS en cours : Pays de Saverne-Plaine et Plateau (2020-2024), CC-Vallée de la Bruche (2021-2026), EMS et STRASBOURG (2023-2028), CA Mulhouse Agglo (2023-2027), CC de la Région de Guebwiller (2021-2025), Ville d'Altkirch (2022-2025), Petr Thur Doller (2023-2028), St Louis Agglomération (SLA) (2022-2025)

CLS en projet : CC de Sélestat, CA Colmar Agglomération, CC de la Mossig et Vignoble

- ✓ Assurer le pilotage global des CLS pour la CeA en étroite collaboration avec la Direction de l'action sociale de proximité (DASP) et le chef de projet développement offre de soins de proximité : veiller à la cohérence entre l'action des services et les enjeux CLS identifiés notamment en terme d'offre de soins et de prévention pour les plus fragiles.
- ✓ Animer le travail en transversalité avec l'ensemble des Directions de la CeA concernées par les actions de prévention au sein des CLS sur les thématiques qu'elles pilotent et notamment pour nos publics fragiles (sport santé, santé environnementale...)
- ✓ Piloter, en lien avec la Direction, la stratégie de soutien financier de la CeA des projets développés au sein des CLS.
- ✓ Venir en appui aux référents territoriaux des solidarités (RTS) pour la participation aux instances de pilotage des CLS
- ✓ Venir en appui aux RTS pour la sensibilisation aux services des territoires ainsi qu'aux conseillers d'Alsace sur les enjeux et orientations des CLS
- ✓ Participer aux groupes de travail des CLS sur la thématique du soutien à l'accès aux soins de proximité en appui et articulation avec le chef de projet développement offre de soins de proximité.

Date de mise en place de l'action : l'action sera mise en œuvre au cours de l'année 2024.

- 1^{er} semestre 2024 : recrutement du poste de chef de projet de développement offre de soins de proximité et recalibrage du périmètre des missions du coordinateur CLS
- 2^{ème} semestre 2024 : Prise de fonction du chef de projet développement offre de soins de proximité

- 2025 : Réalisation d'un diagnostic de besoins des territoires avec les acteurs locaux et institutionnels et production d'une stratégie de soutien à l'accès aux soins de proximité co-construite avec l'ensemble des partenaires dont les 2 DT ARS.
- 2026-2027 : Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : CeA + Etat

Budget détaillé :

Part État : 45 000 €	BUDGET GLOBAL : 90 000 €
Part CeA : 45 000 €	

2024 : 60 000€ pour la reconduction du poste de coordinateur CLS avec une extension de son périmètre d'intervention et de ses missions

2^{ème} semestre 2024 : 30 000€ soit le montant dédié en 2024 au poste de chef de projet développement offre de soins de proximité à partir d'une valeur annuelle de 60 000€. **Soit un total 2024 de 90 000€**

Montant global en année pleine pour les 2 postes : 120 000€ € selon les modalités suivantes

Part CeA = 60 000 €

Part Etat = 60 000 €

Objectifs et progression :

Action 1 : Mise en place d'un poste de chef de projet développement dédié au soutien à l'offre de soins de proximité :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	
Nombre de réunions avec les partenaires pour l'élaboration du diagnostic -Nombre de réunions d'appui auprès des		-Prise de fonction -Tournée des partenaires internes et externes effectuée -Démarrage des groupes de travail pour l'élaboration	Production du diagnostic et de la stratégie de soutien à l'offre de soins de proximité	Gouvernance partagée inter-institutions sur l'offre de soins de		

<p>équipes territoriales CeA</p> <p>-Nombre de participation aux instances partenariales</p> <p>-Nombre de réunions partenariales pour des projets permettant de densifier l'offre de soins de proximité</p> <p>-Nombre d'actions visant à faciliter l'accueil et l'hébergement d'interne en MG sur les territoires</p> <p>-Nombre de participations aux salons et événements pour promouvoir l'Alsace</p> <p>Nombre de documents</p>		<p>du diagnostic de besoins</p> <p>-Articulation chef de projet développement offre de soins de proximité et coordinateur CLS</p>	<p>construits avec les partenaires</p> <p>Déploiement de 2 développeurs santé</p> <p>Mise en œuvre de la stratégie</p>	<p>proximité</p>		
---	--	---	--	------------------	--	--

s de communication à destination des professionnels de santé						
--	--	--	--	--	--	--

Action 2 : L'extension du périmètre d'intervention et des missions du coordinateur des CLS existant :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
<p>Nombre de réunions avec les 2 DT ARS pour le développement du maillage territorial des CLS (réunions de préparation et réunions avec les élus locaux)</p> <p>-Nombre de CLS supplémentaires/année 2024</p> <p>-Nombre de réunions en appui aux RTS auprès des équipes territoriales CeA et des</p>	<p>1 coordinateur CLS plus spécifiquement dédié au 68</p>	<p>2^{ème} semestre 2024 :</p> <p>Mise en place de l'extension des missions et du périmètre d'intervention géographique</p> <p>Articulation avec le chef de projet développement de l'offre de soins de proximité</p>	<p>Mise en place d'une animation territoriale en appui des 2 DT ARS pour développer le maillage des CLS</p> <p>Mise en place d'une animation territoriale avec les RTS pour la sensibilisation des services et des élus aux</p>	<p>Une augmentation du maillage territorial et notamment sur les territoires cumulant indice de défaveur sociale, de vieillissement et de sous-densité médicale</p>	

<p>conseillers d'Alsace</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de réunions dans les instances de gouvernance des CLS -Nombre de projets soutenus -Nombre de participation au groupe de travail sur l'accès aux soins de proximité -Nombre de réunions avec les Direction thématiques de la CeA 			<p>enjeux des CLS</p> <p>Mise en place d'une animation transversale centrale avec les Directions de la CeA concernées par l'offre de prévention de proximité</p>		
--	--	--	--	--	--

Action 11 : Accès aux droits des gens du voyage

Axe concerné : Lutter contre la grande précarité grâce à l'accès aux droits

Intitulé de l'action : Médiation sociale « Habitat »

Description de l'action :

Renforcer la mixité sociale, équilibrer les dynamiques territoriales et favoriser l'accès au logement des publics défavorisés sont des enjeux pour la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). En co-pilotage avec l'Etat du PDALHPD et au titre du FSL, sur le volet des aides financières et de l'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement, la collectivité concoure à l'accompagnement éducatif et social des publics de nomades sédentarisés.

Afin de favoriser leur inclusion, certaines familles, résidant sur des sites d'habitat inadaptés, voir insalubres, indécents et/ou indignes, ont besoin d'un accompagnement particulier et coordonné, en compléments de l'intervention des services sociaux et médico-sociaux de droit commun.

Ce public installé en précarité, parfois sans droit ni titre, cumule de nombreuses difficultés et nécessite une action spécifique sur les axes suivants :

- ® Assurer une médiation entre les habitants des sites identifiés et les institutions (services de l'Etat et des collectivités locales, écoles...) là où les Espace Solidarités Alsace sollicitent l'intervention ;
- ® Développer des actions sur les terrains, en proximité des habitants, avec comme porte d'entrée, l'habitat, le logement et le respect de l'environnement. En effet, lorsque les habitants sont locataires, il s'agit de travailler au respect du paiement du loyer, des charges locatives et des factures d'énergie, du respect des règles d'urbanisme, de la gestion des déchets, de la relation avec le voisinage... ;
- ® Assurer l'interface entre les familles, souvent isolées, et les différents acteurs sociaux et médico-sociaux (travailleurs sociaux de la CeA, du CCAS, de la CAF, de la Mission Locale...), à la demande ou en complément de ces derniers.

Depuis de nombreuses années, des associations œuvrent dans ces zones d'habitat précaire et aux côtés de ménages isolés, à l'ouest et dans le sud du département, particulièrement dans les communes de Muhlbach-sur-Bruche, S^t Pierre, Sélestat, Châtenois, Obernai et S^{te} Marie-aux-Mines, Ingwiller.

Ces associations, de par leur expertise et leur connaissance des populations, la connaissance de leur mode de vie et de leurs difficultés, travaillent en confiance.

La médiation sociale, inscrite dans le PDALHPD, contribue à renforcer le lien social et culturel entre les familles de nomades sédentarisées, à combattre l'exclusion de cette population

souvent marginalisée, tout en facilitant l'accès de ces familles aux services de droits communs. Elle permet de surmonter les barrières culturelles et sociales, en favorisant la construction d'une société plus inclusive et équitable.

Ces actions, menées en partenariat avec les services sociaux du secteur, les communes et le centre départemental de ressource Gens du voyage (« Cèdre GdV ») ont permis des avancées réelles sur plusieurs des sites où le lien entre les acteurs institutionnels et les populations se sont améliorés. En effet, en assumant le rôle de « Tiers » les travailleurs sociaux adoptent une double approche, celle de l'« aller vers » et du « faire avec ».

Les résultats obtenus sont cependant toujours fragiles et demandent à être poursuivis, voir développés, dans le temps, en :

- ® améliorant les possibilités d'interactions entre les opérateurs ;
- ® favorisant le développement d'actions en faveur de la scolarisation et de l'inclusion sociale ;
- ® permettant la capitalisation des expériences menées ;
- ® adaptant le logement en fonction des pathologies, du vieillissement de la population et de la perte d'autonomie.

Aussi, des projets complémentaires, dont certains en itinérance, pourraient être mis à l'étude en 2024 pour un déploiement en 2025. En effet, malgré la baisse du nombre de suivis ces dernières années, dû à la peur de la COVID, à des déménagements ou à une distance dans l'accompagnement souhaité par les bénéficiaires, de nouveaux suivis et de nouveaux besoins ont été identifiés (accompagnement parents/enfant, scolarisation et formation pour les adolescents, insertion professionnelle, sur-occupation des logements, vieillissement de la population...).

Date de mise en place de l'action : Action existante renforcée

Durée de l'action : Action récurrente

Partenaires et co-financeurs : /

Budget détaillé pour 2024 :

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Accès aux droits des GdV ARSEA	28 625 €	28 625 €	57 250 €
Accès aux droits des GdV AVA	4 000 €	4 000 €	8 000 €
Total	32 625 €	32 625 €	65 250 €

Objectifs et progression :

Indicateur	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Logement décent	<p>Relogement de 27 adultes et 32 enfants dans du logement social dans le Sud du département</p> <p>et de 20 adultes et 5 enfants (dont 2 bébés) sur le secteur Ouest du département</p>	<p>Relogement des 4 derniers ménages en habitat insalubre (Chatenois)</p> <p>Respect des règles d'urbanisme</p> <p>Travail sur le voisinage</p> <p>Accompagner les familles à la viabilisation des campements de fortunes et aux règles de l'urbanisme</p>		
Accès aux droits et partenariat	<p>Visite à domicile de la PMI suite à 2 naissances sur le site de Muhlbach</p> <p>Accompagnement de 3 bénéficiaires de l'ASPA, de 2 bénéficiaires de l'AAH</p>	<p>Aller vers les services sociaux pour des accompagnements au sein des ESA^[3]</p>		
Enfance	<p>Accompagnement à la scolarisation pour environ 8 enfants</p> <p>Suivi en AEMO pour 2 enfants</p>	<p>Travailler le lien avec les services des enfants confiés et avec les écoles</p>		
Consommation des énergies	<p>Raccordement au réseau public d'eau pour 7 habitations (3 chalets, 2 caravanes et 1 bloc modulaire) pour éviter les pompes à eau individuelles</p>	<p>Baisse de la consommation électrique et en eau et accompagnement à la gestion des charges courantes</p>		

Même si les cibles peuvent être difficilement mesurées, il est important de pouvoir valoriser l'effet levier de cette pratique d'accompagnement qu'est la médiation sociale « habitat ».

- ® La médiation sociale « habitat » joue un rôle essentiel dans la construction d'une **société plus inclusive et équitable** en garantissant la prise en compte et la présence de travailleurs sociaux sur du long terme ;
- ® La médiation sociale « habitat » est un **maillon facilitateur pour l'accès au droit commun des publics en précarité**, en mobilisant facilement les partenaires adaptés (ESA, bailleurs, associations...) et en optimisant les possibles;
- ® La médiation sociale « habitat » permet **l'inscription des personnes nomades sédentaires et/ou des gens du voyage dans une dynamique de citoyenneté**, au travers des temps de concertation, de regards croisés et de compréhension avec les partenaires et les services de la Collectivité européenne d'Alsace (départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin).

La médiation sociale « habitat » est un processus de construction ou de reconstruction du lien social axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de difficulté, en matière d'habitat et d'environnement social. Elle répond aux problématiques de logement des personnes concernées, tout en anticipant les transitions nécessaires en matière d'habitat et de lien social.

^[3] Espace Solidarité Alsace

Action 12 : Formation des travailleurs sociaux

Axe concerné : L'accès aux droits et la prévention de la bascule dans la grande pauvreté

Intitulé de l'action : Accompagnement à la montée en compétences des professionnels en charge de l'accueil et de l'accompagnement

Description de l'action :

Poursuivre le parcours de formation enclenché en 2022 à destination de l'ensemble des professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des directions de la Solidarité et principalement de la Direction de l'Action Sociale de Proximité (DASP) : secrétaires médico-sociales et agents d'accueil, travailleurs sociaux et encadrants.

ACCUEIL :

Montée en co-construction avec les agents en 2021, en amont de sa mise en place en 2022, la formation socle sur les postures de l'accueil répond à un besoin identifié de la part des professionnels : communication non violente, écoute active, gestion des émotions, intelligence émotionnelle, identification des différentes formes de l'accueil, techniques pour savoir prendre du recul, savoir situer son action au sein d'une équipe pluridisciplinaire... elle se poursuit en 2024 hors financement Pacte.

Cette formation socle sera complétée à partir de 2025 d'une formation dédiée à la pratique professionnelle de l'accueil médico-social : accueil généraliste, interventions de 1^{er} / 2nd niveau, articulations avec le travailleur social ... destinée à accélérer l'accès aux droits par des RV dédiés au niveau des secrétaires médico-sociales pour un panel de démarches ne requérant pas un RV avec un travailleur social.

ACCOMPAGNEMENT :

Sur le volet accompagnement, nous souhaitons poursuivre et renforcer un parcours de formation à l'image de celui imaginé en 2023 sur le développement du pouvoir agir des personnes et des collectifs (DPA PC), à destination des travailleurs sociaux et des secrétaires médico-sociales, ainsi qu'à leurs encadrants.

Afin de contribuer à faire évoluer les pratiques des intervenants sociaux vers une meilleure prise en compte de ce qui est important pour les personnes accompagnées au niveau individuel et collectif, ces formations apprennent au professionnel à prendre du recul par rapport à sa posture et à travailler davantage sur les leviers de remobilisation et de motivation des personnes accompagnées, le repérage des signaux faibles pour prévenir la bascule dans la grande pauvreté. Elles s'inscrivent dans les recommandations du Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) :

- Débuter en 2024 par une formation action avec ATD quart monde sur les représentations croisées de la grande pauvreté par travailleurs sociaux, les cadres et

par les personnes concernées. Pour mieux identifier les signaux faibles, les points de bascule liés à l'accès aux droits.

- Puis poursuivre en 2025 par d'autres thématiques permettant d'outiller les professionnels pour mieux repérer / accompagner / prévenir les situations fragiles avec risque de bascule vers la grande pauvreté, si possible en associant les personnes confrontées à la situation.

Exemple :

-> Thématique santé : le repérage, accompagnement et relais du public souffrant de troubles psychiques. Les objectifs sont :

- Repérer précocement la souffrance psychique : connaître et donc identifier rapidement des signes de détresse mentale chez les individus permet d'intervenir de manière précoce et offrir un soutien approprié – lien avec la formation Premier Secours en Santé Mentale
- Permettre d'être le relais et ou contributeur de parcours de soins coordonnés : Assurer une prise en charge globale et adaptée aux besoins des personnes, en impliquant les différents professionnels médico sociaux et en favorisant la continuité des soins via une connaissance du maillage partenarial existant

Ces objectifs visent à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de troubles psychiatriques et à réduire les conséquences négatives de ces pathologies sur leur bien-être et leur inclusion sociale.

-> Thématique santé : le repérage, accompagnement et relais du public souffrant d'addiction

Cette thématique peut être mise en lien avec le public souffrant de troubles psychiques. Les objectifs sont identiques et permettent

- **Prévenir ou retarder l'entrée dans les conduites addictives**
- **Réduire les risques et les dommages liés à ces pratiques**
- **Améliorer la qualité de vie des personnes ayant des conduites addictives**

Et ce, sur la base des recommandations de la Haute Autorité de Santé et en lien avec l'impulsion donnée par la Préfecture du Bas Rhin via le groupe de travail initié relatif à la prévention de la consommation de stupéfiants

-> Thématique logement : maintien dans le logement, prévention des expulsions locatives : prévention et procédure, notamment liées aux évolutions législatives loi Kasbarian

=> Identifier les différents stades de la procédure d'expulsion

=> Connaître les leviers et les dispositifs pouvant être utilisés à chaque étape pour éviter l'expulsion, en lien avec les évolutions réglementaires régulières

=> Repérer les acteurs et partenaires du champ de la prévention des expulsions locatives

-> Thématique « public » : accès aux droits dans les situations de séparation, accès aux droits des familles monoparentales, accès aux droits des publics retraités, accès aux droits des publics étrangers ainsi que les majeurs vulnérables ...

Les objectifs sont

- Réduire les inégalités d'accès à l'information et aux droits
- Sensibiliser aux discriminations et aux stéréotypes pouvant entraver l'accès aux droits.
- Développer une culture et des outils communs d'analyse globale
- Repérer des populations cibles telles que :
 - les familles monoparentales en vue d'un bilan- accompagnement sur les champs budgétaire, locatif et éducatif le plus précocement possible
 - les seniors en vue d'une acculturation sur le vieillissement de la population et ses impacts dans l'accompagnement médico-social
 - les majeurs vulnérables en vue d'une connaissance des différentes mesures de protection et leurs effets sur le majeur protégé

Date de mise en place de l'action : 2024

Durée de l'action : 2024-2027

Partenaires et co-financeurs : Etat et CeA

Budget détaillé 2024 :

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Sous-action 1 : formation action sur la représentation croisée des phénomènes de bascule dans la grande pauvreté	15 000€	15 000€	30 000€
Total	15 000€	15 000€	30 000€

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027

Nb de professionnels formés sur l'Accueil médico-social	/	/	35%	75%	100%
Nb d'équipes ayant bénéficié de la formation action Représentations croisées de la bascule dans la grande pauvreté	/	30%	60%	90%	100%
Nb de professionnels formés aux thématiques permettant de mieux repérer / accompagner / prévenir les situations fragiles avec risque de bascule vers la grande pauvreté	/	/	NC	NC	NC

Action 13 : Renforcement de l'offre de service en territoire à destination des personnes âgées précaires

Axe concerné : L'accès aux droits et la prévention de la bascule dans la grande pauvreté

Intitulé de l'action : Renforcer l'offre de service en territoire et l'accès aux droits des personnes âgées précaires et développer le lien partenarial en matière d'autonomie

Description de l'action :

1) Renforcement de l'animation territoriale pour répondre au mieux aux besoins des Alsaciens vieillissants en situation de précarité

A compter de 2024, la CeA déploie sur tout le territoire alsacien un nouveau modèle d'accompagnement des personnes âgées, fondé sur une expérimentation réalisée au second semestre 2023.

Cette réorganisation vient répondre à un objectif triple :

- Déployer sur les territoires et dans les centres médico-sociaux les agents qui accompagnent les personnes âgées, pour plus de proximité et un accès aux droits simplifié ;
- Créer des équipes de catégorie sénior, qui réalisent un accueil et un accompagnement à 360° de la personne âgée, tant dans l'accès aux prestations de perte d'autonomie (APA), que dans ses problématiques de logement, de budget ou de mobilité, pour permettre une offre de service renforcé ;
- Créer 14 postes de cadres seniors (2 par territoire de la CeA), avec une mission d'encadrement des équipes, mais aussi d'animation du réseau partenarial local sur la thématique de l'autonomie, sur le modèle des postes existants dans le Bas-Rhin de conseillers territoriaux autonomie, et organiser des événements partenariaux sur les différentes thématiques de la politique autonomie (aide aux aidants, habitat adapté, etc.).

Dans ce cadre, la CeA crée en 2024 7 postes de cadres seniors, en complément des 7 postes de CTA existants dans le 67, qui seront dédiés à 50% à la dynamique territoriale pour une offre de services adaptée aux personnes âgées et tenant compte des spécificités locales :

- Un poste complémentaire dans le Bas-Rhin, sur le territoire Molsheim-Mutzig ;
- Six postes dans le Haut-Rhin : deux sur la région de Colmar, deux sur la région de Mulhouse, un sur le secteur Thann-Masevaux, un sur le secteur Altkirch-Saint-Louis ;

Pour garantir la cohérence de l'offre de service sur tout le territoire alsacien, implémenter les évolutions nationales, et animer le réseau métier des travailleurs médico-sociaux seniors, un poste de coordonnateur doit par ailleurs être créé en 2024, qui sera intégralement dédié à cette thématique.

2) Réalisation d'un diagnostic de l'offre d'accompagnement des personnes âgées

En parallèle du déploiement de l'organisation territorialisée des équipes seniors, le chef de projet aurait pour mission de consolider, en lien avec l'ensemble des partenaires, un diagnostic étayé de l'accessibilité de l'offre d'accompagnement dans toutes ses dimensions (financière, géographique, etc...), en particulier pour les personnes âgées en situation de précarité.

- Maintien à domicile : malgré les dispositifs de soutien existants, quelle est la capacité réelle des personnes âgées en situation de précarité de pouvoir adapter son logement et recourir à un service d'aide à domicile au regard du coût des prestations
- Hébergement en établissement : comment organiser et favoriser l'accès à une solution d'hébergement adaptée aux personnes vieillissantes avec un parcours de vie complexe ;
- Répit : interroger les freins financiers et de mobilité pour accéder à une offre de répit (accueil de jour, hébergement temporaire, ...)

Le chef de projet, en s'appuyant en transversalité sur toutes les ressources métiers internes à la collectivité ainsi que sur les partenaires externes, aura à émettre propositions et piloter leur mise en œuvre. Il pourra s'agir de créer de nouveau dispositif ou prioritairement et dans la mesure du possible d'adapter des dispositifs de soutien existants pour mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées en situation de précarité dans l'objectif de faciliter leur accès à l'offre d'accompagnement existante.

Ces travaux permettront aussi par extension d'apporter une réponse aux besoins des personnes handicapées en situation de précarité pour qui les enjeux d'accès à l'offre convergent avec les personnes âgées (organisation et financement des transports vers les services d'accueil de jour, soutenabilité financière des services d'aide à domicile, de l'adaptation du logement ou des séjours de répits, etc.).

Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2024 pour les cadres seniors, S2 2024 pour le chef de projet

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : Néant

Budget détaillé pour 2024

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Chef de projet autonomie	13 750 €	13 750 €	27 500 €
Animation en territoire par les cadres seniors	75 000 €	75 000 €	150 000€
Total	88 750 €	88 750 €	177 500 €

Détail des montants :

- **Chef de projet autonomie : 27 500€**, soit 0,5 ETP pour 2024 pour un recrutement au S2 2024 ;
- **Animation par les cadres seniors : 150 000€ pour 2024 :**
 - o Un coordinateur de l'animation au niveau alsacien : 30 000€, soit 0,5 ETP pour un recrutement dès 2023 ;
 - o 7 cadres senior en territoire, dédiés à 50% à l'animation territoriale : 120 000€ dont :
 - 1 cadre sur la ville de Colmar, recruté dès le 1^{er} janvier 2024 : 30 000€ ;
 - 6 postes créés au S2 2024, soit 6*60 000€*0,5 ETP pour 2024 : 90 000€ (territoires concernés : Bruche-Molsheim, couronne colmarienne, ville de Mulhouse, couronne Mulhousienne, Cernay-Maseveaux, Altkirch-Saint-Louis)

Objectifs et progression

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Recrutement d'un chef de projet autonomie	Néant	1	1	1	1
Production d'un diagnostic de l'offre d'accompagnement et des besoins par territoire CeA	1	3	5	7	8
Recrutement de cadres seniors	1	8	8	8	8
Nombre d'évènements partenariaux organisés dans l'année	2 au S2 2023	16	28	30	35

Axe 4 – Construire une transition écologique et solidaire

Action 14 : Programme de lutte contre la précarité énergétique

Axe concerné : la transition écologique et solidaire

Intitulé de l'action : Programme de lutte contre la précarité énergétique Slime

Description de l'action :

Le Slime est un outil d'ingénierie territoriale, s'appuyant sur les acteurs et dispositifs existants que sont les Espaces Solidarités Alsace et le PIG et visant une politique ambitieuse de lutte contre la précarité énergétique.

Il s'adresse à tous les ménages très modestes et modestes selon le barème de l'ANAH, locataires ou propriétaires occupants. Ce programme est financé en partie par des CEE (Certificats d'économie d'énergie), qui sont redistribués par le CLER, l'organisme qui porte le programme Slime au niveau national.

Les chargés de visites du Slime déploient ce programme en 3 étapes :

1. Le repérage des ménages. 93 % des repérages sont effectués par les acteurs des services sociaux. Les autres demandes de visites sont déclenchées directement par les occupants des logements via le portail de la Collectivité européenne d'Alsace.

2. Le diagnostic. Le chargé de visite effectue une visite du logement et établit un diagnostic de l'état du bâti, des équipements consommateurs d'énergie et des habitudes de consommation. Il donne au ménage des petits équipements à économie d'énergie.

3. L'orientation vers des solutions durables et adaptées. L'équipe dédiée au Slime va accompagner les ménages en activant l'ensemble des leviers existants. Lorsque le bâti est générateur de surconsommation énergétique, et que le ménage le souhaite, elle l'oriente vers les dispositifs d'aide au relogement. Elle effectue un travail de médiation auprès des bailleurs privés comme sociaux. Elle est le lien avec les opérateurs présents sur le territoire dans le cadre des aides de l'Anah. Elle active les demandes de chèque énergie. Elle passe le relais aux travailleurs sociaux ou à d'autres partenaires, comme le FSL, porté par la Collectivité européenne d'Alsace, qui a ses propres leviers d'action.

Afin de renforcer l'action du Slime, un Fonds d'Aide à la Maîtrise de l'Energie, FAME « Alsace », a été mis en place en janvier 2024. Il a été doté d'une enveloppe de 50 000 €.

Ce fonds est destiné à financer, sous la forme d'une aide en nature, de l'équipement moins énergivore pour les ménages et des travaux d'entretien qui relèvent des locataires, (remplacement d'un équipement électroménager vétuste, révision d'une chaudière, remplacement d'une vitre...). Sont éligibles au fonds les propriétaires occupants et les locataires suivis dans le cadre du programme Slime.

Pour piloter l'ensemble des actions d'animation, ainsi que l'utilisation du Fonds d'Aide à la Maîtrise de l'Energie, un poste de chef de projet animation du Slime sera mis en place au 1^{er} semestre 2024.

Date de mise en place de l'action :

Le Slime est un programme qui existe depuis 2019 sur le département du Bas-Rhin et dont l'action est renforcée au 1^{er} semestre 2024 par l'emploi d'un chargé de visite sur le Haut-Rhin, afin de couvrir l'ensemble du territoire alsacien.

Le déploiement de ce programme ainsi que toutes les actions liées à l'animation et à la communication du programme Slime nécessitent également la mise en place d'un poste de Chef de projet dédié dans les mêmes délais du 1^{er} semestre 2024.

Le Fonds d'Aide à la Maîtrise de l'Energie est un nouvel outil mis en place en 2024.

Durée de l'action : La durée de l'action est indéterminée. La précarité énergétique ne faisant que croître, si le programme Slime continue à être porté par la CeA, il devrait perdurer.

Partenaires et co-financeurs : Le poste de chargé d'animation du programme Slime est cofinancé dans le cadre des CEE par le CLER-Réseau pour la transition énergétique à hauteur de 15 000 € par an. Le Fonds d'Aide à la Maîtrise de l'Energie ne dispose pas de cofinancement.

Budget détaillé pour 2024 :

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Sous-action 1 Fonds d'Aide à la Maîtrise de l'Energie	25 000 €	25 000 €	50 000 €
Sous-action 2 Animation du programme Slime	25 000 €	25 000 €	50 000 €
Total	50 000 €	50 000 €	100 000 €

Objectifs et progression :

Remarque : la cible, et en parallèle les indicateurs de résultats, sont corrélés à l'emploi d'un ETP supplémentaire chaque année sur 2026 et 2027

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
<p>Nombre de ménages suivis et aidés dans le cadre du Slime et du FAME.</p> <p>En moyenne un ETP assure le suivi de 100 ménages par an</p>	<p>96 ménages suivis en 2023 (avec 1 ETP chargé de visite), uniquement sur le territoire du Bas-Rhin</p>	<p>150 ménages (1 ETP chargé de visite déjà en place et un ETP chargé de visite fin du 1^{er} semestre).</p> <p>Répartition territoriale : 100 ménages sur le territoire du Bas-Rhin et 50 ménages sur le territoire du Haut-Rhin</p>	<p>200 ménages, avec une répartition à part égale sur les deux territoires</p>	<p>300 ménages (si recrutement d'un ETP chargé de visite possible en 2026) , avec une répartition à part égale sur les deux territoires</p>	<p>400 ménages (si recrutement d'un ETP chargé de visite possible en 2027) , avec une répartition à part égale sur les deux territoires</p>

Action 15 : Favoriser le maintien dans le logement des personnes vieillissantes

Axe concerné : la transition écologique et solidaire

Intitulé de l'action : Favoriser l'adaptation du logement pour les personnes âgées précaires.

Description de l'action :

Dans le cadre de sa politique autonomie devant notamment favoriser le maintien à domicile pour les personnes âgées qui le souhaitent, la Collectivité européenne d'Alsace porte une triple responsabilité à savoir garantir un accès aux droits à l'APA à l'ensemble des personnes âgées en perte d'autonomie, veiller à un maillage territorial suffisant de services d'aide à domicile et favoriser le développement d'une offre de logements adaptés ou à défaut accompagner leur adaptation aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.

En matière d'adaptation du logement, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de conforter un dispositif simplifié et harmonisé à l'échelle du territoire de fonds volontariste seniors d'aide à l'adaptation du logement.

Ce fonds volontariste d'un montant global de 1,2 M€ a pour objectif d'intervenir en complément des mécanismes de droits commun (MaPrimeAdapt', APA) afin de rendre les travaux financièrement plus soutenables pour les personnes âgées et faciliter ainsi l'adaptation des logements facteur clé du maintien à domicile.

Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus dont le niveau de dépendance est évalué entre les Gir 1 à 4.

L'aide financière d'un montant maximal de 4 000 € est progressive en fonction des ressources selon le même barème de revenu fiscal de référence que celui en vigueur pour MaPrimeAdapt'.

Le sens de la présente action est d'accompagner la mise en œuvre de ce fonds volontariste Alsace pour les personnes âgées aux revenus les plus modestes, c'est-à-dire celles dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 17 009 €.

Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2024

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : Néant

Budget détaillé :

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Total	250 000 €	250 000 €	500 000 €

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023 (T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de bénéficiaires	200	200	200	200	200

Action 16 : Structuration logistique et mutualisation des moyens en faveur des actions de lutte contre la précarité alimentaire

Axe concerné : La transition écologique et solidaire

Intitulé de l'action : Renforcement du soutien aux acteurs de l'aide alimentaire en privilégiant les circuits courts

Description de l'action :

1) Augmenter le montant des subventions attribuées

La lutte contre la précarité alimentaire, qui vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, mobilise l'Etat et ses établissements publics, ainsi que les collectivités territoriales.

La CeA, en tant que chef de file de l'action sociale et des solidarités du territoire est ainsi compétente sur les questions alimentaires au titre de la lutte contre les exclusions et contre la précarité.

Elle apporte ainsi un soutien aux associations en faveur de la lutte contre les exclusions, l'aide alimentaire en général et les épiceries sociales et solidaires en particulier. Ce financement permet une prise en charge des familles accompagnées par les travailleurs sociaux de la CeA.

La CeA soutient historiquement les acteurs incontournables de la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire alsacien. 73% des subventions de cette thématique sont accordées aux épiceries sociales.

Afin de mieux mailler le territoire et de promouvoir des actions innovantes, la collectivité soutient l'émergence de nouveaux projets.

La collectivité souhaite augmenter son enveloppe de subvention afin de soutenir de nouveaux projets sur le territoire, de permettre l'achat de denrées nécessaires aux besoins des bénéficiaires des structures partenaires (lutte contre l'inflation et achats en circuit de proximité), de soutenir les nouvelles actions en zone blanche et de disposer d'un fond d'urgence en cas d'imprévus (vols, travaux...) :

Date de mise en place de l'action : Action existante renforcée, à mettre en place fin 1^{er} semestre 2024 [20 juin 2024]

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : CeA Etat

2) Développer la Coordination Lutte Contre la Précarité alimentaire

Participation aux Coordination existantes, aux groupes de travail sur la thématique « lutte contre la précarité alimentaire » et PAT « Justice Sociale »

Participation à la coordination départementale en place sur le 68 : 1x trimestre

- . Participation à la coordination de Colmar : 1x tous les deux mois
- . Participation à la coordination de Mulhouse : 1x trimestre
- . Participation à la coordination en place sur l'EMS : 1x trimestre
- . Sous réserve de son lancement, participation pour le 67 : 1x trimestre à compter de septembre
- . Participation au groupe de travail « Groupement d'achat » de Mulhouse : 2x/an
- . Participation aux Inter-PAT : 2 journées x/an

Faciliter les partenariats en territoire pour renforcer l'articulation entre les acteurs locaux

3) Construire une filière pour favoriser les circuits courts

Description de l'action : Repérer l'intérêt économique pour les filières alimentaires locales à vendre ou donner une partie de leur production aux structures de solidarité alimentaire, via une enquête sur l'approvisionnement alimentaire en circuits de proximité des structures de lutte contre la précarité alimentaire (collaboration DEA et DASP)

Durée de l'action : 2024/2025

Partenaires et co-financeurs : CeA/Etat

Budget détaillé 2024 pour les deux axes:

Synthèse	Montant CeA	Montant Etat	Montant total
Consolider notre soutien aux acteurs de l'aide alimentaire Subvention poste Agorae	300 742€	302 742 €	601 484€
Développer la Coordination Lutte Contre la Précarité alimentaire	15 000€	15 000€	30 000€
Total	315 742€	315 742€	631 484€

Objectifs et progression

Action s	Indicateurs locaux	Situatio n au 31 déc. 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Axe Construire une transition écologique solidaire						

Action 1 : Renforcement du soutien aux acteurs de l'aide alimentaire, privilégiant les circuits courts

Consolider notre soutien aux acteurs de l'aide alimentaire	Accentuer en 2024 les subventions attribuées aux épiceries sociales	Nombre de Structures soutenues : 46	Augmentation des subventions accordées	Maintenir les augmentations de subvention 2024	A minima, maintenir le niveau de subvention de l'année précédente	A minima, maintenir le niveau de subvention de l'année précédente
	Soutenir les autres acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire					
	Mise à disposition d'une Assistante Sociale à l'épicerie AGORAE					
Développer la Coordination Lutte Contre la Précarité alimentaire	Participation aux Coordinations sur le territoire	Nombre de rencontres sur l'année : NA	Participation aux Coordinations sur le territoire + Inter PAT et éventuellement PAT « Justice Sociale » + aux temps forts des partenaires sur la thématique (SSA, JIPAD...)	Participation aux Coordinations sur le territoire + Inter PAT et éventuellement PAT « Justice Sociale » + aux temps forts des partenaires sur la thématique	Participation aux Coordinations sur le territoire + Inter PAT et éventuellement PAT « Justice Sociale » + aux temps forts des partenaires sur la thématique	
	Faciliter les partenariats en territoire					

	pour renforcer l'articulation entre les acteurs locaux		des liens entre les acteurs locaux : rencontre régulières , aller vers de nouveaux acteurs (ARIA). - S'inspirer d'actions innovantes (benchmark) -Création d'une instance Précarité Alimentaire transversale CeA	les acteurs locaux : rencontre régulières, aller vers de nouveaux acteurs (ARIA). - S'inspirer d'actions innovantes (benchmark) -Instance Précarité Alimentaire transversale CeA	les acteurs locaux : rencontre régulières, aller vers de nouveaux acteurs (ARIA). - S'inspirer d'actions innovantes (benchmark) -Instance Précarité Alimentaire transversale CeA	les acteurs locaux : rencontre régulières, aller vers de nouveaux acteurs (ARIA). - S'inspirer d'actions innovantes (benchmark) -Instance Précarité Alimentaire transversale CeA
Construire une filière pour favoriser les circuits courts	Enquête sur l'approvisionnement alimentaire en circuits de proximité des structures de lutte contre la précarité alimentaire (collaboration DEA et DASP)	nouveau	Enquête sur les besoins des acteurs de l'aide alimentaire		ND	ND
BUDGET TOTAL		2023-541354€				

Action 17 : Développement d'une offre de restauration à destination des personnes âgées les plus précaires

Axe concerné : la transition écologique et solidaire

Intitulé de l'action : Renforcement d'une offre de restauration pour les personnes âgées précaires sur l'ensemble du territoire alsacien.

Description de l'action :

La CeA en tant que pilote de la politique autonomie sur le territoire veille au déploiement d'une offre d'accompagnement selon l'envie et les besoins des personnes âgées aussi bien à domicile qu'en établissement.

Au-delà de cette fonction d'organisateur de l'offre d'accompagnement, la Collectivité assume également pour ceux qui en ont besoin un soutien financier au titre de l'aide sociale pour l'hébergement en établissement ou de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) pour le maintien à domicile.

En complément de ces dispositifs de soutien financier pour l'accès à l'offre d'aide humaine, la Collectivité a aussi la possibilité de co-financer à hauteur de 67 % les repas délivrés aux personnes âgées retraitées, remplissant les conditions d'accès à l'allocation de solidarité y compris celles demeurant à domicile, par des EHPAD ou des résidences autonomie spécifiquement habilités. Les personnes âgées concernées peuvent avoir ainsi accès à une offre de restauration de qualité et équilibrée au sein même des restaurants des structures habilitées ou en livraison à domicile pour un reste à charge de 33 % du prix de vente.

A ce jour 3 opérateurs sont habilités par la Collectivité : l'ABRAPA dans le Bas-Rhin ainsi que l'APAMAD et la Résidence Autonomie « La Dunette » dans le Haut-Rhin.

Le sens de la présente action est de renforcer le nombre de structures habilitées afin de renforcer pour les personnes âgées retraitées les plus modestes l'accès à une offre de restauration de qualité financièrement accessible.

Plus globalement, le lien ainsi créé entre les personnes âgées à domicile et les structures médico-sociales favorisera le maintien d'un lien social pour les personnes isolées, améliorera les possibilités de repérage des fragilités et en conséquence notre capacité à informer et à orienter vers des solutions de prévention.

Faciliter l'accès financier à l'offre de restauration de ces établissements favorisera également la mise en valeur de leur savoir-faire et pourra contribuer à faire évoluer le regard sur la qualité de vie au sein de ces structures.

Date de mise en place de l'action : action existante renforcée

Durée de l'action : indéterminée

Partenaires et co-financeurs : EHPAD et Résidences autonomie qui mettent à disposition leurs capacités de production et d'accueil.

Budget détaillé :

Budget	CeA	Etat	Total
Total	110 000 €	110 000€	220 000 €

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023 (T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de structures habilitées	6	10	25	35	45
Nombre de repas financés	32 123	32 500	32 800	33 000	33 500

Action 18 : Mutualisation du sourcing de produits

Axe concerné : construire une transition écologique et solidaire

Intitulé de l'action : mutualisation du sourcing de produits (durable et de qualité) pour la restauration scolaire, les EHPAD, les associations de dons alimentaires... en vue d'une structuration des achats

Description de l'action :

1. Contexte et enjeux

Par leur activité d'organisation de l'approvisionnement, notamment pour la restauration collective et en lien avec les associations d'aide alimentaire, les collectivités peuvent favoriser la mutualisation des moyens permettant l'accès à des produits durables et de qualité, en particulier frais et locaux pour les populations modestes. Il s'agit ainsi de favoriser la coordination des actions, d'assurer que les actions de lutte contre la précarité alimentaire disposent des moyens logistiques et administratifs pour l'intégration de produits durables et de qualité, en particulier frais et locaux, et ultimement de baisser leurs coûts logistiques pour concentrer l'effort sur les publics.

Ainsi dans le cadre de sa politique alimentaire et de restauration collective, la CeA ambitionne de permettre l'accès à une alimentation durable pour tous en facilitant notamment le recours à des produits durables, locaux et de qualité. **Il s'agira ainsi de proposer une politique de structuration et de mutualisation des achats de denrées durables répondant aux besoins du maximum d'acheteurs du territoire et notamment : associations de dons alimentaires, collèges, EHPAD (et autres acteurs à identifier).**

Les objectifs poursuivis :

- Analyser le marché afin de mettre en place des projets de territoire permettant d'augmenter l'approvisionnement local de qualité (phase 1)
- Réaliser une étude de faisabilité concernant la création d'un groupement de commande ou centrale d'achat à destination des acheteurs du territoire et notamment les collèges, associations de l'aide alimentaire, EHPAD et autres acteurs qui auront été identifiés (phase 2)

Une mission en ce sens sera confiée à un AMO.

2. Le contenu de la mission

L'action présentée au titre du Pacte des Solidarités concerne la phase 1 à savoir la réalisation d'une étude de marché / sourcing comprenant deux principaux volets :

- L'étude de la demande de l'alimentation collective sur le territoire alsacien
 - o Afin d'identifier finement les acheteurs, les produits concernés, les volumes, les canaux actuels d'achat, les groupements d'acheteurs existants,
 - o Et afin de déterminer les mutualisations et synergies possibles
- L'étude de l'offre de l'alimentation collective avec :

- Réalisation d'une cartographie de l'approvisionnement, et segmentation par produits et prix,
- L'identification des failles de marché sur les produits à fort volume d'achat
- La compréhension des freins des différents acheteurs dans leurs processus d'achats de denrées

L'étude réalisée aboutira à l'identification de projets et outils potentiels structurants pour le territoire permettant de faciliter l'accès à des produits durables et locaux. Elle sera suivie d'une étude de faisabilité opérationnelle concernant un outil de structuration des achats à destination des différents acteurs du territoire (groupement de commande et/ou centrale d'achat – hors champ de la présente demande).

L'action proposée est ponctuelle et se déroulera sur 2024 (estimation 3 mois) avec livraison prévue en 2024 des éléments suivants :

- Etude de marché
- Parangonnage
- Compte-rendu des entretiens réalisés avec les acteurs du territoire
- Liste des projets structurants pouvant être développés en vue de faciliter l'accès aux produits durables, de qualité et locaux.

Date de mise en place de l'action : Nouvelle action – Mise en œuvre prévue au 2^{ème} trimestre 2024

Durée de l'action : Ponctuelle – 2024

Partenaires et co-financeurs : Pacte des solidarités

Budget détaillé :

Etude de marché et sourcing	CeA	Etat	Total
Total	48 852 €	48 852 €	97 704 €

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Réalisation de l'étude	Néant	Réalisation de l'étude	Mise en œuvre d'un outil d'achat	Néant (action ponctuelle)	Néant (action ponctuelle)